

Séance du lundi 9 mai 2016

Date de Convocation : mardi 3 mai 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 39

N° 2016.05.18 - Frais de Mission des Elus - Mandat Spécial

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Françoise COURTINE, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Jérôme BUISSON, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Abdallah CHIBI, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Eric DUCLOS, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPPIER, Sébastien GUERAUD, Julien LE GLOU, Charline LIOTIER, Gérard LORA TONET, Fabien MARECHAL, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Christian PORRIN, Georges RAVAT, Sara TAROUAT-BOUTRY, Jacques VIEILLE

Excusés ayant donné procuration :

Alain BONTEMPS à Denise DARBON, Pascale BONNET SIMON à Jean-François DEBAT, Pierre LURIN à Pauline FROPPIER, Catherine MAITRE à Julien LE GLOU, Ouadie MEHDI à Sylviane CHENE

Absents :

Guillaume LACROIX, Annick VEILLEROT

Secrétaire de séance : Vasilica CHARNAY

Rapporteur : Jean-François DEBAT

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Les conditions d'exécution de mandats spéciaux par les élus font l'objet de la délibération n°10 du 24 Avril 2014.

Le principe de remboursement des frais occasionnés lors de ces mandats prévoit le remboursement à l' élu desdits frais sur présentation d'un état de production de factures.

Motivation et opportunité de la décision

Dans ce cadre, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la qualification du mandat spécial des frais engagés par Madame Françoise COURTINE et Messieurs Gérard LORA TONET, Sébastien GUERAUD pour les missions ci-dessous, afin de pouvoir procéder à leur remboursement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU l'article L 2132-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération relative aux frais de mission des élus,

VU l'avis de la Commission Administration générale-Coordination-Mutualisation/Finances-Ressources humaines le vendredi 29 Avril 2016.

A L'UNANIMITE des votants (37 voix)

ATTRIBUE la qualification de mandat spécial au déplacement des élus suivants :

ELUS	DATE	LIEUX & ORGANISME	OBJET	MONTANT DES FRAIS ENGAGES PAR L'ELU
Mme Françoise COURTINE	09/02/16	PARIS	Commission « Grandes Villes – sport professionnel »	TRAIN : 72,00 € REPAS : 15,25 € TOTAL : 87,25 €
M Gérard LORA TONET	15/03/16	DIJON	Rencontre de AFCCRE	KM : 64,00 € REPAS: 45,75 € NUIT : 38,11 € TOTAL : 147,86 €
M Sébastien GUERAUD	09/04/16	SAINT VULBAS	AG SIEA	KM : 21,60 € TOTAL : 21,60 €

Impacts financiers

Les frais occasionnés par ce déplacement sera pris en charge selon le régime des frais réels. La dépense correspondante, arrêtée à **256,71 €** sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65 (Autres Charges de gestion courante) article 6 532 (Frais de mission).